Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_56-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Avril à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les documents budgétaires ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10 Avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 Avril 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Mme FONTAINE Odile à Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne à M. ALLAIN Stéphane, Mme LE FEUVRE Céline à Mme BARRE Karine

A été nommé secrétaire : M. THOMAZIC Sylvain

2026/56 – Suppression de poste Adjoint administratif et du patrimoine principal 2ème classe / Création de poste adjoint administratif et du patrimoine principal de 1ère classe

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :
Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant la nomination de l'agent recruté sur le grade d'adjoint administratif (20/35ème) et du patrimoine (15/35ème) principal de 2ème classe,
Considérant que cet agent remplit les conditions d'avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, par la voie de l'ancienneté,
Considérant que la collectivité a décidé de faire droit à cet avancement sur le grade d'adjoint administratif et du patrimoine principal de 1ère classe,
Par conséquent, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :
La suppression de l'emploi d'adjoint administratif et du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet au service administratif et culture, et la création de l'emploi d'adjoint administratif et du patrimoine principal de 1ère classe au service administratif et du culture à temps complet de la Commune de TREDION à compter du **01 Mai 2026.**

Il est proposé au conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, ,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1,
Vu l'avis du Comité Social territorial réuni le **10 Mars 2026**,
Vu le tableau des emplois,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER la proposition de Monsieur Le Maire,
- DE MODIFIER comme suit le tableau des emplois :

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_56-DE

SERVICE ADMINISTRATIFET CULTURE					
EMPLOI	**GRADE(S) ASSOCIE(S)**	**CATEGORIE**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Durée hebdomadaire**
Adjoint administratif et du patrimoine territorial	Adjoint administratif principal et du patrimoine de 2ème classe	C	1	0	TC
Adjoint administratif et du patrimoine territorial	Adjoint administratif principal et du patrimoine de 1ère classe	C	0	1	TC

- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

